



Paris, le 07 janvier 2026

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

110 rue de Grenelle
75 357 PARIS SP7

Objet : Demande d'audience

Monsieur le Ministre,

Le 24 avril 2025, les représentants du Collectif national RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) ont été reçus au ministère de l'Éducation nationale par Mme Maurin-Dulac, Conseillère ministérielle Ecole pour tous.

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de cette réunion.

Madame Maurin-Dulac s'était engagée à nous faire parvenir un calendrier de travail afin que nous puissions concrètement avancer sur la question des RASED et de l'accompagnement des élèves en grande difficulté scolaire en métropole et dans les DROM.

Malgré cet engagement, le ministère, qui devait aussi nous transmettre le nombre de postes spécialisés par département des psychologues de l'Education nationale, des enseignants spécialisés chargés des aides à dominante pédagogique et ceux chargés des aides à dominante rééducative-relationnelle, ne nous a envoyé aucun chiffre, ni calendrier de travail à ce jour.

Lors de cette réunion, nous avions exprimé nos inquiétudes concernant la disparition dans certains textes des termes RASED et enseignants spécialisés chargés des aides à dominante pédagogique et relationnelle (ES-ADR, ES-ADP) mais aussi la mise en place des PAS et le rôle des RASED dans ce nouveau dispositif : comment est réfléchie cette articulation ?

Suite à la circulaire du 1^{er} septembre 2025 sur le déploiement des pôles d'appui à la scolarité, nous constatons une disparité de leur mise en place selon les départements, avec l'absence du terme RASED.

Nous venons donc, par la présente, solliciter une audience afin d'échanger avec vous sur la place des RASED et sur l'articulation de la création des PAS avec notre dispositif.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Collectif national RASED,

pour la Fédération nationale des associations de Maîtres « E » (FNAME) ;
pour l'Association française des psychologues de l'Éducation nationale (AFPEN) ;
pour la Fédération nationale des associations d'enseignant.es spécialisé.es Aide relationnelle- Rééducative de l'Éducation nationale (FNAREN) ;
pour la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) ;
pour l'Association des groupes de soutien au soutien (AGSAS) ;
pour le Syndicat national unitaire des instituteurs et professeurs d'école (FSU-SNUipp) ;
pour le Syndicat des enseignants (SE-UNSA) ;
pour la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) ;
pour la Confédération générale du travail-Éducation (CGT-Éduc'Action) ;
pour Solidaire Unitaire Démocratique-Éducation (SUD-Éducation).
Pour le Syndicat unitaire de l'inspection pédagogique (SUI-FSU) ;
Pour le syndicat de l'inspection de l'Éducation nationale (SIEN-UNSA).